

PROCES – VERBAL CR STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : Jeudi 05 octobre 2023

A : 09h00 (Fin : 12h00)

Lieu : Siège LBF

Présents : Messieurs – B. LEBRETON, Y. HERVIAUX, M. HAYE

Assistent : Madame T. SCACHE, Monsieur J. MONTEBAULT

Excusés : Monsieur M. BESNARD

Le Président de la commission, Bernard LEBRETON, ouvre la séance en présentant l'ordre du jour.

1 – Point sur les désignations

La commission a été informée qu'un mail a été envoyé le 27 septembre 2023 aux équipes n'ayant pas encore désignés leur éducateur. Un nouveau point a été présenté à la commission :

- 1 seule équipe de R2 n'a toujours pas désignée son entraîneur.
- 2 équipes de R2 Féminine n'ont toujours pas désignées leur entraîneur.
- 6 équipes de R1 futsal n'ont toujours pas désignées leur entraîneur

La commission se réjouit de ces chiffres, les clubs ayant respectés leurs obligations de désignation.

2 – Etude des demandes de dérogation

R3			
D29	ES CARANTEC	Loïc MAUGUEN	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. Loïc MAUGUEN, qui fait suite à une promotion interne, sous réserve que l'entraîneur passe la formation et la certification du CFI Seniors au cours de la saison.
D56	LORIENT FOLCLO	Chideh HOUSSEIN ROBLEH	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. Chideh HOUSSEIN ROBLEH, qui accède en R3 avec son équipe.



			Elle lui demande cependant, à la suite d'une promotion interne, de s'inscrire à la formation et la certification du CFI Seniors au cours de la saison.
D56	BRECH US	Maxime BROUXEL	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. Maxime BROUXEL sous réserve qu'il se présente à la session de Formation Professionnelle continue des 12 et 13 octobre à laquelle il est inscrit.

R2

D29	SAINT-PIERRE PLOUESCAT	Romain CREAC'H	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. Romain CREAC'H, qui accède à la R2 avec son équipe. La Commission l'invite à se présenter aux tests de sélection du BMF pour la saison 2024-2025.
-----	---------------------------	----------------	---

R2 F

D29	LESNEVEN RC	Julien LE HER	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. Julien LE HER, qui fait suite à une promotion interne, sous réserve que l'entraîneur passe la formation et la certification du CFI Seniors au cours de la saison.
D35	ST JACQUES AS	Enzo RIBARD	Dérogation accordée. La commission accorde la dérogation à M. Enzo RIBARD dont la carte professionnelle est en cours. Elle lui demande de saisir une licence technique régionale dès réception de celle-ci.



3 - Demande d'équivalence

Diplôme	Demande	Educateur	Décision
BEES1	BEF	TESSIER Samuel	Demande accordée
BEES1	BEF	SLIJEPCEVIC Goran	Demande accordée

4 – Divers

Dérogations fédérales : La commission a pris connaissance des dérogations fédérales accordées à :

- M. Stéphane LE MOAL – CPB Bréquigny (N3)
- M. Gaetan ABJEAN – SB 29 (C.N U19F)

Badges : la commission a procédé à un premier envoi des badges.

B. LEBRETON
Président de la Commission Régionale du Statut
des Educateurs

